



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – COLAS Franche Comté – rue du Centre et du château d'eau-
ARR 2025-06-03-68**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.
Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de reprise de bordures, rue du centre et rue du château d'eau, en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de reprise de finition de bordures vont avoir lieu à SELONCOURT, rue du Centre et rue du Château d'eau, à compter du 10 juin 2025 pour une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier, la chaussée sera rétrécie, les places de parking le long de la rue du Centre seront interdites au stationnement. Le balisage sera effectif avec des panneaux K.5 C et des cônes.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 03 juin 2025

PO/ Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et à la circulation

